

Deuxième séance, mercredi 8 juin 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Rapport d'activité 2010 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données; discussion. – Postulat P2084.11 Olivier Suter/André Ackermann (infrastructures et équipements cantonaux destinés à la création artistique professionnelle); prise en considération. – Mandat MA4021.10 Olivier Suter/Nicole Aeby-Egger/Hans-Rudolf Beyeler/Daniel de Roche/Benoît Rey/Claude Chassot/Laurent Thévoz/Louis Duc/Christian Marbach/Raoul Girard (respecter la volonté et la générosité de Jean Tinguely); prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 35.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Bruno Boschung, Vincent Brodard, Antoinette de Weck, Jean Deschenaux, Raoul Girard, Alex Glardon, Valérie Piller, Benoît Rey, Nicolas Rime, Erika Schnyder, Albert Studer, Laurent Thévoz et Rudolf Vonlanthen.

M^{me} et MM. Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. Es freut mich, die zweite Sitzung der Junisession zu eröffnen und ich heisse Sie alle recht herzlich willkommen.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 8 juin 2011

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la subvention des mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt

Claudia Cotting, présidente, Josef Binz, Daniel Brunner, Christine Bulliard, Fritz Burkhalter, Eric Collomb, Bruno Fasel-Roggo, Nicolas Rime et André Schoenenweid.

Projet de loi sur l'eau potable

Christian Bussard, président, Albert Bachmann, Solange Berset, Bruno Boschung, Charles Brönnimann,

Dominique Butty, Raoul Girard, René Kolly, Nicolas Lauper, Michel Losey et Christa Mutter.

Projet de révision partielle de la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale (LPFC)

Katharina Thalman-Bolz, présidente, David Bonny, Jean-Denis Geinoz, Raoul Girard, Denis Grandjean, Yves Menoud, Othmar Neuhaus, Benoît Rey et Jean-Pierre Thürler.

Projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

Emanuel Waeber, président, André Ackermann, Jean Bourgknecht, Claudia Cotting, Daniel de Roche, Joe Genoud, Fritz Glauser, Guy-Noël Jelk, Nicolas Repond, Edgar Schoderet et Parisima Vez.

Projet de loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées)

Benoît Rey, président, Gabrielle Bourguet, Christiane Feldmann, Joe Genoud, Monique Goumaz-Renz, Nicole Lehner-Gigon, Patrice Longchamp, Ursula Schneider Schüttel, Edgar Schorderet, Katharina Thalman-Bolz et Jean-Daniel Wicht.

Projet de loi sur les sites pollués

Emmanuelle Kaelin Murith, présidente, Markus Bapst, Solange Berset, Josef Binz, Jean Bourgknecht, Charles Brönnimann, Louis Duc, Hugo Raemy, Nadia Savary-Moser, Jacques Vial et Jean-Daniel Wicht.

Projet de loi concernant le droit privé

Attribué à la Commission de justice.

Projet de loi portant adaptation de la législation fribourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux droits réels

Attribué à la Commission de justice.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2012–2015)

Attribué à la Commission des routes et cours d'eau.

Rapport d'activité 2010 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données¹

Rapporteur: **Jean-Denis Geinoz** (PLR/FDP, GR).

Discussion

Le Rapporteur. La Commission s'est réunie à une seule occasion pour traiter de ce rapport d'activité 2010 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD). A cette réunion ont participé M. le Président du Conseil d'Etat, Erwin Jutzet, M. Johannes Fröhlicher, Président de la Commission de la transparence et de la protection des données, que nous avons élu hier, M^{me} Dominique Nouveau Stoffel, Préposée à la protection des données, ainsi que M^{me} Annette Zunzer Raemy, Préposée à la transparence.

Je relèverai de ce rapport quelques éléments. Le premier, c'est que l'année 2010 est une année charnière et historique. C'est l'année du quinzième rapport sur la protection des données et aussi l'année du premier rapport sur la transparence. L'ATPrD a ainsi été mise sur pied le 1^{er} septembre 2010. Le deuxième point, c'est la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Cette loi a nécessité une préparation et une mise en place en raison des nouvelles règles et défis propres à cette loi. Le troisième point, c'est qu'on peut constater que l'organisation de l'ATPrD fonctionne. La Commission de la transparence et de la protection des données est à nouveau complète suite à certaines démissions sous la présidence de M. Fröhlicher. Le bureau de la Préposée à la protection des données fonctionne également très bien avec le même personnel, sous la direction de M^{me} Nouveau Stoffel. Le bureau de la Préposée à la transparence fonctionne, lui, depuis le 1^{er} septembre 2010. Nous ne nous étendons dès lors pas sur le domaine de la transparence. Laissons M^{me} la Préposée faire ses preuves.

L'ATPrD est, depuis le 1^{er} janvier 2011, rattaché à la Chancellerie d'Etat. Au Grand Conseil, ce domaine sera toujours défendu par le Président du Conseil d'Etat, en l'occurrence cette année, M. le Conseiller d'Etat Jutzet.

Pour terminer, je constate que le volume de travail est resté stable en 2010. Les exemples qui sont présentés dans le rapport donnent une idée du travail fourni. Je remercie la Commission et les deux Préposés pour le travail fourni, sans toutefois entraver de manière excessive le fonctionnement de nos institutions. Après ces quelques considérations, je vous recommande d'entrer en matière concernant ce rapport d'activité.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion den Tätigkeitsbericht 2010 über den Datenschutz zur Kenntnis genommen. Wir möchten dem Staatsrat, besonders aber der Kommission mit ihrem Präsidenten Herrn Fröhlicher für die geleisteten Arbeiten, die sich im Bericht niederschlagen, danken.

Wir befürworten auch die gewisse Transparenz, die die Kommission vorschlägt. Für unsere Fraktion ist es sehr wichtig, dass die Kommission die Veröffentlichung der Protokolle des Gemeinderates im Internet den Behörden vollständig und unabhängig überlassen wird, dies nicht von einer übergeordneten Stelle kontrolliert werden wird und dies nicht an Weisungen der Kantonsverwaltung gebunden sein darf.

Ich habe noch eine Frage an den Staatsrat: Seit dem 1. Januar 2011 ist die Kommission der Staatskanzlei untergeordnet. Hat dies im Bezug auf die Arbeiten der Kommission Konsequenzen für den Staatsrat? Ergeben sich daraus personelle und finanzielle Konsequenzen? Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion mit besten Dank den Rapport zur Kenntnis.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien félicite l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour son activité dans cette année charnière. Il va prendre acte de ce rapport.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat mit Befriedigung vom vorgelegten Tätigkeitsbericht, der eben nun nicht nur Datenschutz, sondern auch Offenlegungs- und Transparenz-Bericht ist, Kenntnis genommen.

Trotz der scheinbar diametral sich gegenüberstehenden Aufgaben scheinen die beiden Datenbeauftragten und die Kommission unter dem Vorsitz von Herrn Fröhlicher sich gut zu verstehen und gut zu funktionieren. Deshalb richtet sich unser Dank an alle Beteiligten.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion hat den Bericht der kantonalen Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz für das Jahr 2010 mit Interesse zur Kenntnis genommen. Es ist ein Jahr des Wechsels, ein Jahr, in dem sich zum Datenschutz nun auch sein Pendant, der Öffentlichkeitsgrundsatz, gesellt hat. Der Bevölkerung wird in der neuen Phase, die mit dem Inkrafttreten des Gesetzes über die Information und den Zugang zu Dokumenten am 1. Januar 2011 zu laufen begonnen hat, nicht nur bezüglich der persönlichen Daten Schutz zukommen, sondern sie wird umgekehrt auch zu bisweilen zu Unrecht geschützten oder aus nicht für alle nachvollziehbaren Motiven als schützenswert beurteilten Daten Zugang haben.

In diesem Bereich eine genaue Grenze zu definieren, ist keine leichte Aufgabe. Nicht nur, weil jede Situation, mit denen die Beauftragten – die Datenschutzbeauftragte und die Beauftragte für Öffentlichkeit und Transparenz – konfrontiert werden, unterschiedlich ist, sondern weil die beiden Beauftragten teilweise auch Neuland betreten. Datenschutz und Öffentlichkeit in Einklang oder unter einen Hut zu bringen, ist eine Herausforderung. Die Statistik und die vielen im Bericht aufgeführten Beispiele aus der Praxis illustrieren die vielfältige Aufgabe der beiden Beauftragten sehr gut. Sie können mit ihrer Arbeit Klarheit und Sicherheit schaffen. Bei heiklen Situationen wird aufgezeigt, wie Streitigkeiten zwischen Bürgerinnen und Bürgern und Behörden verhindert werden können. Erwähnenswert

¹ Le rapport figure en pp. 1287ss.

ist, dass sämtliche Gesetze, bevor sie im Grossen Rat zur Debatte stehen, von der Kommission bezüglich der Datenschutz-Lex kontrolliert werden. Interessant wird überdies das Resultat der Umfrage bei den Gemeinden sein, die im Laufe des Jahres 2011 entscheiden werden, ob sie die Umsetzung des Zugangsrechts zu Informationen der Kommission übertragen oder ob sie ein eigenes Fachorgan einsetzen wollen.

Die Sozialdemokratische Fraktion möchte dankend hervorheben, dass seit Beginn des Jahres die Webseite der Kommission mit allen entsprechenden Formularen und Briefvorlagen aufgeschaltet ist.

Wir danken dem Kommissionspräsidenten und den Beauftragten für ihre Arbeit und wünschen insbesondere jetzt auch der neuen Beauftragten für Öffentlichkeit und Transparenz viel Erfolg bei ihrer Aufgabe, zwischen Bürgerinnen und Bürgern einerseits und dem Staat andererseits zu vermitteln.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants pour leur expression de satisfaction, de félicitations et de remerciements à cette institution qui est importante et qui fonctionne très bien. Comme M^{me} Hänni l'a relevé, il est toujours difficile de faire la différence entre la transparence d'une part et la protection des données. On voit que les Préposées font bien leur travail puisque c'est la satisfaction générale au sein du Grand Conseil.

Quant à la question posée par M. Fasel qui traite de la conséquence de la nouvelle subordination à la Chancellerie d'Etat, je laisserai M. le Président du Conseil d'Etat y répondre.

Jutzet Erwin, Président du Conseil d'Etat. Je tiens tout d'abord à remercier la Commission et son président pour son rapport exhaustif et je me rallie aux remerciements prononcés par le rapporteur et tous les intervenants. J'ajoute et je souligne que la Commission de la transparence et de la protection des données est indépendante dans son travail. Le Conseil d'Etat n'a pas le droit de se mêler de ses activités en vertu de la législation fédérale et cantonale. La Commission était administrativement attachée à la Direction de la sécurité et de la justice jusqu'à la fin de l'année passée. C'est la raison pour laquelle je suis rapporteur devant vous. L'année prochaine, le Président du Conseil d'Etat prendra le relais, puisque le Conseil d'Etat a décidé de rattacher cette Commission à la Chancellerie.

Je ne défends pas le rapport de la Commission, puisque cette Commission est indépendante. Je suis simplement le «facteur», j'écoute vos propositions, vos recommandations et vos éventuelles critiques pour les transmettre à la Commission. Cette fois, il n'y a pas eu de critique, mais simplement une question de M. le Député Bruno Fasel.

Die Frage lautet, ob die neue Organisation, namentlich mit der Delegierten für Transparenz, und die neue Anbindung an die Kanzlei Konsequenzen im Bezug auf die Arbeit der Kommission und personelle und finanzielle Auswirkungen für den Staat habe.

Ich kann diese Fragen nur mit einer Prognose beantworten. Die personellen Konsequenzen waren ja vorausehbar, wir haben Frau Zunzer Raemy angestellt,

sie ist bereits in Funktion. Natürlich wird es auch Personalbegehren geben, darüber wird der Staatsrat auf Vorschlag der Kanzlei befinden und Ihnen das im Rahmen des Budgets unterbreiten. Andere finanzielle Konsequenzen sollte es grundsätzlich keine haben. Es ist sogar so, dass die neue Kommission und die beiden Vorsteherinnen in der alten Post beherbergt sind und dort keine Miete bezahlt werden muss. Es sollte diesbezüglich sogar etwas günstiger werden.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat P2084.11 Olivier Suter/André Ackermann¹

(infrastructures et équipements cantonaux destinés à la création artistique professionnelle)

Prise en considération

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le postulat que nous avons déposé avec mon collègue André Ackermann met le doigt sur un problème qui n'est malheureusement pas résolu à l'heure actuelle dans notre canton. Il s'agit de locaux dont nombre d'artistes ont besoin pour développer leurs projets. Force est de constater que l'offre dans ce domaine ne correspond pas à la demande et que la situation ne va pas en s'améliorant. Les friches industrielles qui abritaient jadis nombre d'ateliers, de salles de répétition se réduisent depuis quelques années comme une peau de chagrin en pays de Fribourg et les rares espaces mis autrefois à disposition par les collectivités publiques cantonales, tels que la Villa Gallia pour les arts plastiques ou la Commanderie de Saint-Jean pour de petits groupes de musique, de danse ou de théâtre sont aujourd'hui affectés à d'autres activités. La loi sur la culture donne pour mission à l'Etat de soutenir les créateurs professionnels. Etonnement, aucun article de la loi ni de son règlement ne parle des espaces dans lesquels ces artistes sont sensés travailler. Nous considérons cela comme un manque, mais ce manque ne doit pas, à notre avis, servir de prétexte pour éluder le problème de l'absence de locaux.

Qu'existe-il actuellement? L'Etat met à disposition de quelques artistes chaque année, parfois en alternance avec la Ville de Fribourg ou un autre canton, quatre ateliers situés à Paris, à New York, au Caire ou à Berlin. C'est une excellente chose que nous soutenons de tout cœur et que nous voudrions en aucun cas voir remise en cause. La possibilité donnée à des artistes de pouvoir mener sur la durée des projets personnels dans un contexte international stimulant est un excellent investissement culturel. Mais cela ne suffit pas si rien n'est entrepris ici à Fribourg. Transposé dans le domaine sportif, cette situation équivaut pour une équipe professionnelle comme Gottéron à disposer pour l'entraînement d'une patinoire à Montréal, mais pas d'une piste de glace à Fribourg. Vous me direz avec

¹ Déposé et développé le 3 janvier 2011, BGC février p. 279; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2011, BGC juin p. 1324.

un sourire, M^{me} la Commissaire, si vous estimez que j'ai poussé trop fort le trait avec cette comparaison.

Revenons aux locaux et aux équipements qui, à notre sens, font ici défaut. Je pars toujours du principe qu'il y a une solution à tout problème. Dans le domaine des espaces de création, nous pourrions prendre exemple sur nos voisins bernois qui ont accepté, il y a une année en votation populaire, d'attribuer à des artistes plutôt qu'à des investisseurs privés un bâtiment désormais dédié à la création. Je parle du PROGR, un édifice aux dimensions respectables situé en plein centre de Berne à deux pas du Palais fédéral. Les locaux du PROGR sont équipés pour satisfaire les besoins liés à l'élaboration de projets dans différentes disciplines artistiques. La mise à disposition des espaces n'est pas gratuite, les créateurs paient une location qui rentabilise les ateliers et les studios. Des espaces mixtes, un restaurant, une salle de spectacle sont ouverts à la population. Les synergies créées par le lieu sont appréciées de tous.

Notre demande, M^{me} la Conseillère d'Etat, n'est pas contraignante. Elle n'est formulée que sous la forme d'un postulat. Elle n'engage le Conseil d'Etat qu'à un rapport. Nous avons pris connaissance de votre réponse, mais nous exprimons ici le bonheur qui serait le nôtre et celui des artistes, si vous acceptiez d'entreprendre une étude sur la question des locaux nécessaires à la création professionnelle fribourgeoise. L'état des lieux devrait à notre sens être établi en collaboration avec les partenaires touchés par la problématique, communes et acteurs culturels. La Ville de Fribourg par exemple dont on sait qu'elle commence à plancher sur l'affectation du complexe Vuille devrait constituer un partenaire privilégié dans cette réflexion. Il y a quelques années, M^{me} la Conseillère d'Etat, vous avez défendu et obtenu avec votre collègue Solange Berset, depuis les bancs d'où je vous parle, le doublement des subventions attribuées aux créateurs professionnels du canton. Vous en étiez ravis, des créateurs en étaient ravis, j'en étais ravi. Aujourd'hui, depuis ces traversées, nous vous demandons, avec mon collègue André Ackermann, d'étudier en tant que ministre de la culture la question des infrastructures et des équipements inexistantes pour l'instant qui pourraient améliorer les conditions de travail des artistes de notre canton. Nous avons approuvé avec enthousiasme M^{me} la Commissaire un crédit d'étude de plus de 3 millions de francs pour planifier la construction d'une haute école qui relève de votre département. C'était hier. Nous vous remercions de prendre, non pas des millions, mais un peu de temps de travail de votre service, pour étudier un sujet qui concerne les artistes dont vous avez aussi la responsabilité. Ne fermez pas la porte à une étude sur ce sujet. Mesdames et Messieurs, j'espère vous avoir convaincus d'accepter notre postulat.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Au travers de leur postulat, nos collègues André Ackermann et Olivier Suter demandent que le Conseil d'Etat procède à une analyse de la situation concernant les infrastructures et équipements cantonaux destinés à la création artistique professionnelle, puisque la loi sur les affaires culturelles donne mission à l'Etat de contribuer au développement des activités culturelles dans le domaine de la création. Suite aux résultats de cette analyse, nos

collègues posent alors certaines questions sur les possibilités de regroupement de différents sites d'équipements, sur la construction éventuelle de locaux manquant au sein du parc immobilier de l'Etat et surtout sur les délais de réalisation.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat annonce d'entrée de cause que la loi du 24 mai 1991 confie à l'Etat la mission de promouvoir le domaine de la culture et de la création et aux communes celle de soutenir l'animation culturelle. L'Etat rappelle aussi les principes d'octroi du soutien financier selon cette loi. Il est persuadé qu'il remplit actuellement sa mission par les aides financières qu'il attribue au projet de créations artistiques professionnelles depuis plus de vingt ans. Concernant une éventuelle construction de bâtiments pour que tous les artistes aient un lieu centralisé pour exercer leurs différentes activités, le coût serait exorbitant. Vu le nombre d'artistes ou de compagnies artistiques renommées dans notre canton, il faudrait tout de même décentraliser ces différentes constructions dans d'autres districts, d'où une nouvelle augmentation des coûts. Le Conseil d'Etat nous propose dès lors le rejet de ce postulat et une majorité des membres du groupe démocrate-chrétien en fera de même.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Par postulat déposé en janvier de cette année, les députés Olivier Suter et André Ackermann demandent au Conseil d'Etat de procéder à une analyse des infrastructures et équipements destinés à la création artistique professionnelle. Il signale que les infrastructures culturelles récemment créées avec l'aide subsidiaire de l'Etat n'offrent pas de locaux de répétitions ou de résidence pour les artistes. Comme dans la réponse du Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical est d'avis que la mission de l'Etat est de promouvoir le domaine de la création et aux communes de soutenir l'animation culturelle. Que l'Etat mette à disposition des artistes des locaux pour exprimer leur art serait d'un coût exorbitant et cela pourrait être au détriment de la créativité. L'Etat ne doit pas être une agence immobilière, mais doit continuer à soutenir les créateurs, comme il le fait déjà avec la loi sur les affaires culturelles. C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical va rejeter à l'unanimité ce postulat.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Nous avons pris connaissance du postulat. Les éléments donnés dans la réponse du Conseil d'Etat vont dans le même sens que les discussions que nous avons eues dans notre groupe, c'est pourquoi nous refuserons ce postulat à l'unanimité.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). En préambule, je préciserai que je suis membre du comité de direction de la fondation Equilibre de Nuithonie. La loi sur les affaires culturelles du canton de Fribourg précise que l'Etat a pour tâche le soutien à la création et les communes le soutien à l'animation artistique. Il n'y a pas de disposition dans cette loi, ni dans son règlement, concernant la mise à disposition de lieux pour préparer et réaliser des créations artistiques. Comment réaliser une création si de tels locaux ne sont pas dis-

ponibles? Il ne faut pas seulement penser aux artistes, peintres, voire aux sculpteurs, mais bien entendu aussi à des compagnies de théâtre, à des troupes de danse ou à l'opéra de Fribourg qui, chaque année, pour créer son opéra, doit pouvoir disposer de locaux. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise que lorsqu'il accorde une subvention à la création, il y a un montant qui est prévu pour couvrir ces frais de location. Encore faut-il que de tels locaux soient disponibles. Nous avons pu lire dans la presse que la ville de Fribourg a un projet de créer de tels locaux disponibles pour les créateurs dans l'ancienne usine Vuille. Est-il juste que la ville assume seule de tels investissements? La question est posée.

Notre postulat demandait un rapport, un état des lieux sur la question. Est-ce qu'il y a un manque de tels locaux? Il aurait été intéressant que ce rapport se fasse pour avoir cet état des lieux. Le Conseil d'Etat dans sa réponse argumente en disant qu'entrer en matière provoquerait des coûts exorbitants. Première remarque de ma part, comment peut-on, à l'Etat, estimer que des coûts sont exorbitants alors que l'on n'a pas une image claire de la situation? Cela me paraît mettre la charrue devant les bœufs.

Deuxièmement, est-ce que le fait que ça provoque des coûts – soi-disant exorbitants – peut être un argument pour refuser quelque chose? Cette argumentation me choque. Je pense que notre canton n'aurait pas fait grand chose ces dernières années si on venait chaque fois avec un tel argument, je pense au pont de la Poya, au contournement de Bulle voire d'autres infrastructures sportives ou culturelles. Pour moi, c'est un argument que je ne peux pas accepter. Il s'agit de faire une étude, d'avoir un rapport qui permette d'avoir une idée claire de la situation. Ne mettons pas la tête dans le sable. Ayons le courage de faire ce rapport. Je vous propose d'accepter ce postulat, contre l'avis du Conseil d'Etat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. La mission de l'Etat dans le domaine de la culture a été relevée à plusieurs reprises lors du débat que nous venons d'avoir. Nous avons dans notre canton une vraie répartition des tâches dans le domaine de la culture et c'est heureux de l'avoir. De nombreux autres cantons souhaiteraient aussi pouvoir délimiter de cette manière la mission des uns et des autres. Il est évident que la mission de l'Etat est la promotion de la création artistique. Cela se fait à travers les subventions à la création, les achats et les commandes d'œuvres d'art, les animations artistiques des bâtiments à l'occasion de chantiers publics et les activités artistiques de ses propres institutions culturelles. Nous mettons également à disposition de manière régulière, mais pas toutes les années, des ateliers à l'étranger, à Paris, à Berlin et à New York. En revanche, nous ne mettons pas à disposition des artistes des locaux dans des bâtiments de manière constante. Nous l'avons fait par le passé, lorsque nous avions des locaux disponibles pour une période limitée dans le temps. Cela été le cas avec la Tour rouge qui avait été mise à disposition de l'artiste Bruno Baeriswyl jusqu'à son décès en 1996. Nous avons ensuite dû l'utiliser pour les propres besoins de l'Etat. Nous avons ensuite

pu réserver pendant une certaine période deux étages de la Villa Gallia à Fribourg qui ont été mis à disposition d'artistes fribourgeois. Il s'agissait de cinq à six ateliers entre 1987 et 2004. Nous avons dû récupérer ces surfaces pour les besoins urgents et nécessaires du collège Sainte-Croix. Nous avons également mis à disposition la Commanderie Saint-Jean au profit d'associations culturelles et d'artistes semi-professionnels et professionnels de 1993 jusqu'à 2009. Là aussi, nous devons pouvoir récupérer ce bâtiment pour y placer le Service des biens culturels afin de libérer le secteur des Augustins. Nous ne voulons pas exclure à l'avenir, au cas où des bâtiments pourraient être disponibles, de les mettre à disposition, mais pour une période précaire uniquement et évidemment en contrepartie d'un contrat de confiance et d'un contrat de location également. Nous ne mettons certes pas à disposition, ce n'est pas une mission de l'Etat, mais nous prenons en compte les coûts de location dans le calcul de la subvention. J'aimerais vous donner un exemple. Un des postulants est membre du comité directeur de la fondation Equilibre et dans la salle de spectacle de l'Equilibre, il y a un lieu de répétition. Dans les salles réservées à la création, il y a des salles prévues pour préparer les créations. C'est le cas à Nuithonie également. Bien évidemment, l'opéra de Fribourg occupera cette salle pendant un certain temps pour la préparation de sa création. Ce sont des coûts qui sont pris en compte dans le cadre de l'aide à la création que nous versons à l'opéra de Fribourg, comme l'aide que nous versons également aux autres créateurs lorsqu'ils utilisent de tels espaces, soit publics comme Nuithonie ou l'Equilibre ou encore des locaux de manière permanente.

Quelle est la réalité aujourd'hui de notre canton? Que demandez-vous d'examiner? Une mise à disposition pour une centaine d'artistes visuels dans notre canton, pour plusieurs dizaines de groupes de musique actuels, pour une dizaine de compagnies de danse et de théâtre? Nous n'avons pas encore compté les danses et les troupes semi-professionnelles. Cela ferait doubler le «non», que de demander à l'Etat de mettre à disposition de tels espaces. Imaginez ce que cela signifierait en termes de coût, mais aussi évidemment en termes de recherches de lieux dans les différentes régions du canton. Il n'y aurait pas de motif de les limiter à une région géographique, raison pour laquelle il nous est paru juste, dès le moment où il a été question de devoir renoncer à la mise à disposition en particulier de la Villa Gallia puis de la Commanderie Saint-Jean, de trouver des lieux pour des artistes résidant en ville de Fribourg. J'invite également d'autres communes à mettre à disposition de leurs artistes des lieux suffisants pour la création. De ce point de vue, la répartition des tâches me semble correcte et juste.

Pour reprendre la question du postulant Olivier Suter concernant la question de la mise à disposition des infrastructures sportives, il faut savoir ce qui se passerait si on disait que Gottéron s'entraîne à Montréal et joue à Fribourg. Vous me permettez de dire en langage sportif que cette comparaison me paraît un petit peu «hors-jeu». Les infrastructures sportives sont collectives, financées en partie par la ville de Fribourg et elles sont mises à disposition pour l'ensemble de

la population. Elles sont réservées pour un moment donné aux équipes professionnelles et il en va ainsi dans l'ensemble de notre canton. Je ne savais pas que la patinoire Saint-Léonard était à l'usage exclusif d'un club, quand bien même il est cher à mon cœur. De ce point de vue, nous ne sommes pas dans un même ordre d'idée lorsque l'on essaie de faire une comparaison entre des infrastructures collectives et une mise à disposition d'infrastructures à des fins privées réservées à des personnes privées également.

Nous pourrions entamer un débat philosophique lorsque vous dites, M. le Député, que je suis responsable pour les artistes. C'est là une très lourde responsabilité que vous me donnez. Je me sens responsable pour le développement culturel de notre canton dans toute sa multitude de facettes qui va de la culture populaire à la culture professionnelle avec effectivement un rôle particulier pour la création professionnelle et artistique dont nous avons tant besoin pour aussi dégager nos forces propres de création. De ce point de vue, le rôle de l'Etat est la mise à disposition des conditions cadres, mais aussi la garantie de la liberté artistique. Je ne me sens pas la responsabilité d'être le bailleur des artistes.

En proposant le rejet du postulat, nous sortons la tête du sable. Il aurait été plus simple de vous proposer l'acceptation et de faire un rapport arrivant aux mêmes conclusions. Nous avons préféré vous indiquer d'ores et déjà que le Conseil d'Etat estimait que ça n'était pas une mission de l'Etat de ce point de vue. Je vous saurais gré dès lors de rejeter le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 56 voix contre 31. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 31.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 56.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4021.10 Olivier Suter/Nicole Aeby-Egger/Hans-Rudolf Beyeler/Daniel de Roche/Benoît Rey/Claude Chassot/Laurent Thévoz/Louis Duc/Christian Marbach/Raoul Girard (respecter la volonté et la générosité de Jean Tinguely)¹

Prise en considération

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Après avoir reçu il y a quelques instants une gifle symbolique, je tends l'autre joue pour une deuxième. (*rires!*)

Le 5 avril 1991, Jean Tinguely, dont l'exposition rétrospective vient d'attirer plus de 100 000 visiteurs au Musée d'art et d'histoire, offre à notre canton la coquette somme de 436 266 francs destinée à enrichir les collections du musée, notamment en termes d'œuvres d'artistes contemporains confirmés et de jeunes talents. Quelques jours plus tard, le Conseil d'Etat accepte la donation et remercie son auteur. Il institue en 1993 le Fonds Jean-Tinguely Moscou-Fribourg dont les buts sont conformes à la volonté exprimée par l'artiste décédé le 30 août 1991.

De manière incompréhensible, le Conseil d'Etat a élargi ses buts en 2001, permettant également l'utilisation du fonds pour financer des expositions temporaires de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle inauguré en 1998. Ce faisant, le Conseil d'Etat ne respecte pas, au sens des articles 239ss du Code des obligations, une charge liée au don qu'il a accepté. Je préfère toutefois placer le débat sur le plan moral et artistique que sur le plan juridique. Mais, avant d'aller plus loin, je voudrais vous dire – sans la commenter dans le détail – que je suis pour le moins surpris de la réponse du Conseil d'Etat. Une grande partie de l'argumentation et des explications qui nous sont fournies sont malheureusement hors sujet. Elles font en effet référence à des éléments qui n'ont aucun lien avec le don de Jean Tinguely, à des événements survenus après la mort de l'artiste, événements sur lesquels ce dernier n'a naturellement pas pu avoir de prise. Le Conseil d'Etat laisse entendre que sa manière de procéder sert Jean Tinguely mais Jean Tinguely ne voulait pas se servir lui-même, M^{me} la Conseillère! Il voulait servir d'autres artistes et le musée, servir les artistes par l'achat d'œuvres, servir le musée par l'enrichissement de ses collections.

¹ Déposé et développé le 10 décembre 2010, *BGC* décembre p. 2398; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2011, *BGC* juin p. 1318.

Revenons au don; vingt ans après la mort de Tinguely, il n'a servi à aucun achat. Les collections du musée ne se sont enrichies d'aucune œuvre d'art et, en cette fin de printemps 2011, ce sont plus de 500 000 francs qui dorment sur un compte en banque. Cette situation m'interpelle et m'attriste même si elle ne m'étonne pas. Voici quelques exemples pour rappeler la nature ambiguë des relations entretenues par le Fribourg politique avec un artiste qui était profondément attaché à son canton et à sa ville. Certains éléments que je décris ont fait perdre un patrimoine artistique inestimable au canton de Fribourg.

1^{er} exemple: En 1971, Jean Tinguely, alors largement reconnu sur la scène internationale, décide d'offrir une fontaine en hommage à son ami Jo Siffert qui vient de mourir. L'œuvre, refusée pendant plus de dix ans par les autorités de la ville, est finalement acceptée puis inaugurée en grandes pompes en 1984 aux Grands-Places. Sur la lancée, la ville accorde la bourgeoisie d'honneur à Jean Tinguely. Reconnaissance après rejet!

2^e exemple: En 1988, Jean Tinguely achète un complexe industriel désaffecté à La Verrerie près de Semsales et réalise dans ce lieu une œuvre gigantesque, son anti-musée. Il travaille durant les quatre dernières années de sa vie à la réalisation d'une phénoménale machine composée de presque 120 de ses sculptures; 10%, Mesdames et Messieurs, de toute la création de Jean Tinguely! Mais ce sont aussi des créations de dizaines d'autres artistes, internationaux ou locaux, des objets qui lui sont chers, des Ferrari ou même un avion suspendu dans les airs!

En 1990, par un testament qui ne sera dévoilé qu'en 1996, Tinguely demande que ses œuvres soient maintenues à La Verrerie. Après sa mort, l'anti-musée inventé par Tinguely est démantelé contre sa volonté. Les autorités fribourgeoises ne sont pas les seules responsables de cette tragédie, tant s'en faut, mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'elles n'ont pas mis beaucoup d'empressement à sauver la plus grande œuvre jamais imaginée par l'artiste, ni à la conserver dans notre canton et ceci malgré le fait que le testament était ici, entre les mains du notaire en charge de la succession et du Service cantonal des contributions.

En 1996, le fameux testament est dévoilé au public par une indiscretion mais le mal est fait, les œuvres de Tinguely ont presque toutes été transférées de La Verrerie à Bâle. Il reste trois miettes à Fribourg, qui a perdu l'héritage que lui avait confié l'artiste. L'Illustré, qui publie le testament, parle de la seconde mort de Jean Tinguely!

3^e exemple: En 2001, les œuvres dont parle le Conseil d'Etat, les œuvres que Niki de Saint Phalle offre au musée proviennent de la collection permanente personnelle de Jean Tinguely. La plupart d'entre elles étaient intégrées au projet d'anti-musée de La Verrerie. Ses œuvres, Jean Tinguely voulait qu'elles restent dans le canton. Par son don, Niki de Saint Phalle respecte simplement le désir de l'artiste. Certaines des pièces dont nous parlons, des œuvres de Ben, de Spoerri – n'ont depuis dix ans jamais été sorties des dépôts dans lesquels elles sont reléguées. J'espère que l'exposition qu'évoque le message du Conseil d'Etat permettra enfin à la population fribourgeoise de les découvrir cet automne.

4^e exemple: On peut s'étonner qu'une seule œuvre «Le retable des petites bêtes» du Musée d'art et d'histoire

ait été achetée de son vivant – canton et ville confondus – à un artiste que s'arrachaient les plus grands musées du monde et les plus grands collectionneurs du monde.

Ces exemples pour vous dire que la relation entre le Fribourg politique et Tinguely n'a jamais été simple. La manière de remettre en question l'utilisation du don offert par l'artiste au canton en 1991 ne fait malheureusement pas exception à la règle. Nous avons l'occasion aujourd'hui dans cette salle de rendre justice à Jean Tinguely mais le Conseil d'Etat ne l'entend pas de cette oreille. Il propose aujourd'hui, ni plus ni moins que de ne pas acheter d'œuvres avec l'argent offert par Jean Tinguely et de n'utiliser cet argent que pour faire fonctionner l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle. Il pousse la mesquinerie – je suis désolé de devoir utiliser ce terme – jusqu'à suggérer que le Musée d'art et d'histoire ne saurait se passer des 13 à 15 000 francs d'intérêts que produit le don Tinguely pour faire vivre l'Espace qui porte son nom! La réponse du gouvernement est irrespectueuse de l'artiste. Elle bafoue sa volonté, prive le canton d'œuvres d'art qui, choisies dès 1991 avec vision et doigté, enrichiraient déjà nos collections. La réponse du gouvernement pourrait décourager de futurs donateurs du musée qui, voyant la manière dont la destination de leur don peut être modifiée, renonceraient à exercer leur générosité envers l'institution.

M^{me} la Commissaire du gouvernement, en soutenant la position du Conseil d'Etat, vous allez dans quelques minutes rater une nouvelle et très belle occasion d'inviter le Fribourg politique à se réconcilier avec le plus grand artiste que notre canton ait connu. Mais notre parlement peut accomplir cette réconciliation!

La volonté de Jean Tinguely, chers et chères Collègues, a été clairement exprimée. Il n'y a pas à la remettre en question. Je vous invite à la respecter et à soutenir un mandat qui permettra à notre canton d'exprimer sa gratitude envers l'immense artiste et d'enrichir son patrimoine par l'acquisition d'œuvres d'art. Je précise encore que ce mandat a été signé par 49 députés et je me permets au nom de Pro Fribourg de remettre l'ouvrage à M^{me} Chassot, qui concerne le projet d'anti-musée de La Verrerie. J'en tiens quelques exemplaires à disposition des personnes intéressées.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien reconnaît la grande générosité et l'attachement marqué des deux grands artistes contemporains, Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle, en faveur de Fribourg. Le groupe a examiné le mandat demandant au Conseil d'Etat d'abroger l'arrêté de l'année 2001 du Fonds Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle et de rétablir l'ancien de 1993.

Dans son analyse, tant de la réponse du Conseil d'Etat que de l'analyse détaillée du mandat et de ses arguments, le groupe démocrate-chrétien ne partage pas les conclusions des motionnaires. Au contraire, nous estimons que l'extension du Fonds en 2001, avec la nouvelle dénomination Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle, respecte les souhaits et les vœux initiaux de l'artiste fribourgeois Jean Tinguely. L'ouverture de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle en 1998 avec la donation de nouvelles œuvres des deux artistes

a modifié la situation initiale de 1991. Cette générosité des deux artistes en faveur de Fribourg est reconnue et appréciée par tous les Fribourgeois. Cet espace mettant plus en valeur de jeunes artistes et de nouveaux talents est possible aussi grâce aux intérêts annuels du Fonds. Je pense que Jean Tinguely aurait certainement apprécié l'ensemble de la mise en valeur de ces jeunes artistes.

La création en 1995 également de la Fondation pour l'art contemporain en faveur du musée permet aussi d'acquérir de nouvelles œuvres majeures d'autres artistes contemporains. Le groupe démocrate-chrétien ne souhaite pas obérer le Fonds Jean Tinguely par l'achat de nouvelles œuvres si la nécessité n'est pas impérative. Il estime que ce fonds remplit ces buts et cela aussi avec l'accord de la famille.

Avec ces quelques considérations, nous laissons la liberté à la Direction du musée, à la fondation gérant l'Espace d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour acquérir de nouvelles œuvres d'art et, dans les deux ans, de faire un état des lieux, de la situation, dans le cadre par exemple d'un rapport d'activité particulier pour l'Espace et le musée.

Avec ces quelques points, le groupe refusera ce mandat et vous prie de faire de même.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt les arguments des mandataires qui estiment que la volonté et la générosité de Jean Tinguely ne sont pas respectées par les bénéficiaires de sa donation. Il a également pris en compte les réponses précises du Conseil d'Etat, notamment les faits qui ont conduit à abroger l'ancien fonds et à créer, en 1998, le Fonds Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle.

Notre groupe relève que les vœux des deux généreux donateurs sont respectés malgré le fait qu'aucune œuvre d'art contemporain n'ait été achetée directement par le Fonds, le Service de la culture s'en chargeant depuis 1992 avec les moyens financiers alloués par le canton. De plus, nous relevons qu'une fondation, créée en 1995, poursuit le même but. Il nous apparaît plus intéressant d'utiliser les intérêts annuels du Fonds pour faire vivre l'Espace Jean Tinguely, qui peut ainsi proposer des expositions temporaires et faire découvrir au grand public des œuvres contemporaines de jeunes talents.

Enfin, notre groupe relève que l'engagement d'experts internationaux pour l'achat d'œuvres d'art n'aurait pour effet que de diminuer inutilement la valeur du Fonds.

Fort de ces considérations et de l'avis de la famille, représentée au conseil de fondation, c'est à une très large majorité que le groupe libéral-radical vous recommande de suivre les conclusions du Conseil d'Etat et de rejeter ce mandat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Jean Tinguely, un des plus grands artistes dont nous avons l'honneur de pouvoir dire qu'il est Fribourgeois, est un homme qui a marqué son temps et nous a fait connaître aux quatre coins du monde. Jean Tinguely, sculpteur, artiste peintre, est aussi bien sûr une grande personnalité dans le monde du sport motorisé. Quand on parle de sports

motorisés, on pense tous à Jo Siffert, qui a perdu la vie dans un terrible accident survenu à Brands Hatch, en Angleterre, en 1971. Jean Tinguely, 20 ans et Jo Siffert, 40 ans, qu'ils nous ont quittés ces deux personnages qui sont encore vivants dans le monde de la culture et du sport! Un hommage à ces deux grands artistes se fera par le biais de diverses associations et l'organisations de manifestations dans le peuple. Est-ce le rôle de l'Etat d'organiser une manifestation? Je pense que oui. L'Etat doit prendre conscience de la disparition de ces deux personnalités et doit leur rendre un hommage en 2011. C'est le moindre respect que l'on peut faire pour tous leurs proches.

En ce qui concerne le mandat proposé par les motionnaires, le groupe de l'Union démocratique du centre le rejettera.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais juste relever une réflexion sur deux éléments que j'ai entendus dans la discussion et qui me semblent bien curieux. Le groupe libéral-radical a dit: «Il est plus intéressant d'utiliser cet argent pour la gestion du Musée de Niki de Saint Phalle». Je pense qu'on est face à un don, à un cadeau qui a été accepté par l'Etat de Fribourg avec un décret. Jean Tinguely avait fait ce don sous certaines conditions bien précises: achats d'œuvres contemporaines par le Musée d'art et d'histoire. Alors quel est encore le donateur qui va confier un bien à l'Etat de Fribourg s'il doit s'attendre à ce que sa volonté soit interprétée plus tard parce que ça arrange l'Etat d'utiliser le don pour gérer une surface à laquelle le donateur n'avait pas pensé? Quelle est la fiabilité d'un Etat qui accepte les cadeaux de telle façon? Je crois que quelqu'un qui fait un don, il doit aussi pouvoir dire ce qu'on en fait.

Ensuite, M. Schoenenweid a dit: «Ces achats d'œuvres, il faudrait seulement les faire quand il y a une nécessité absolue». Je ne sais pas si on peut définir la nécessité absolue pour un Etat d'acheter telle ou telle œuvre artistique. Ce n'est pas à l'Etat de dire s'il y a une nécessité d'achat de telle ou telle œuvre. Mais ce cadeau était la possibilité de définir une politique culturelle d'achat d'œuvres contemporaines. C'est ça le devoir d'un Etat. C'est de définir une politique et ce cadeau en était l'occasion. Regardons, aujourd'hui, le Musée d'art et d'histoire. Il propose une collection historique extrêmement intéressante mais, ces dernières décennies, il n'a pas pu développer, il n'a pas développé une politique d'achat d'œuvres contemporaines. On voit aussi les chiffres de fréquentation du Musée d'art et d'histoire. Ils sont malheureusement assez bas. On a raté l'occasion de constituer une collection plus moderne, qui attirerait peut-être aussi un autre public, qui ouvrirait une autre vue sur la politique culturelle de Fribourg. On a donc raté une occasion, mais c'est le Grand Conseil qui peut corriger cette tendance aujourd'hui. Il n'est pas trop tard, il y a encore des œuvres d'art contemporain sur le marché. On pourrait ainsi dire que Fribourg ne joue pas seulement un rôle dans la gestion des œuvres d'artistes décédés mais qu'il veut entrer dans une politique d'achat d'artistes contemporains qui vivent encore et qui ont encore quelque chose à montrer.

Je vous invite à suivre ce mandat.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la discussion et également à la mémoire d'un très grand artiste fribourgeois. Je remercie en particulier M. le député Suter pour le don de l'ouvrage. Je vais peut être surprendre M. le Député Suter, mais je l'avais déjà et je l'ai même lu. J'ai eu le plaisir de faire cela récemment pendant un week-end. Il y a deux temps qui me paraissent importants à prendre en compte, et je souhaiterais, dans cette discussion, en rester un peu aux faits à prendre en compte par le Grand Conseil pour juger de la valeur, de la validité et de l'importance du mandat. Il y a d'abord l'arrêté de 1993, dans lequel l'Etat, avec reconnaissance, a pris acte et a accepté la donation de l'artiste et dans lequel il était prévu effectivement la possibilité de l'utilisation du don pour l'ordre à l'époque de 470 000 qui devait permettre, et c'était la formule qui a été retenue, elle me paraît importante, d'enrichir la collection du Musée d'Art et d'histoire de Fribourg, notamment par l'acquisition d'œuvres d'art d'artistes contemporains confirmés ou de jeunes talents. Il y a aussi l'arrêté de 2001 qui aujourd'hui fait mention du fonds qui s'appelle dorénavant, et vous comprendrez rapidement pourquoi «Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle». L'arrêté de 2001 reprend intégralement à son article premier cette formulation et nous ne l'avons pas du tout modifiée. Mais le Conseil d'Etat de l'époque a ajouté que le cas échéant il pouvait également contribuer financièrement à l'organisation d'expositions temporaires par l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle. Il s'agit donc d'une reprise intégrale du but avec l'élargissement à la contribution des expositions permanentes. Pourquoi ce fonds n'a-t-il pas été utilisé aujourd'hui? Le mandant dit que c'est incompréhensible. A mon avis c'est tout à fait compréhensible si l'on prend 2-3 éléments qui sont survenus entre 1993 et 2001. Le premier élément a été relevé par le mandant. C'est la donation extrêmement importante de Niki de Saint-Phalle qui a souhaité compléter la donation de Jean Tinguely, avec des œuvres propres de Niki de Saint-Phalle et également des œuvres majeures de la collection personnelle de Jean Tinguely. En accord avec la famille, il a ensuite été jugé important, je reviendrai là-dessus, de lier les deux artistes dans la mémoire des fribourgeois. Il y a en 1995 et cela me paraît l'élément déterminant, la création de la Fondation pour l'art contemporain dont la mission exclusive est de soutenir le Musée d'art et d'histoire dans l'acquisition d'œuvres d'art contemporaines. Or à ce jour cette fondation nous a permis d'acquérir des œuvres pour 1,6 million. Ce chiffre me paraît important. Il est quatre fois plus important que le chiffre dont il est question dans le mandat. Nous avons donc pu acquérir, contrairement à ce qui était indiqué, des œuvres contemporaines importantes pour le musée notamment des œuvres de Daniel Spoerri, d'Alfred et Sabine Hofkunst, de Luciano Castellì, de Jean Tinguely et de Niki de Saint-Phalle pour n'en citer que quelques unes. A cela s'est ajoutée la mission que l'Etat s'est donnée depuis 1992 de contribuer lui aussi également à la création d'un patrimoine artistique contemporain. Depuis 1992, à travers les montants inscrits au budget du service de la culture, nous avons acquis plus de 300

œuvres provenant de plus de 70 artistes fribourgeois qui font toutes partie des collections du Musée d'art et d'histoire mais qui servent la plupart du temps, pour qu'elles soient également mises en valeur, à décorer les bâtiments de l'Etat de Fribourg. Ce sont les œuvres d'art que vous pouvez voir lorsque vous entrez dans les bâtiments de l'administration cantonale.

Le dernier élément, il me paraît important de le dire et cela est à mettre en lien avec toute la discussion parce que je crois que si on veut refaire l'histoire il faut aussi prendre en compte cet élément important au moment où on a discuté de la Verrerie, en tout cas c'est ce qui ressort également de l'ouvrage. Il s'agit évidemment de la création de l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle à Fribourg et je pense que personne ne contestera la place qu'a aujourd'hui l'espace et le potentiel en particulier qu'il a de faire connaître la modernité et le potentiel de l'œuvre de Jean Tinguely et de Niki de Saint-Phalle. Cet espace pour celles et ceux qui n'auraient pas encore eu la chance d'y pénétrer, je le rappelle, est entièrement voué à la mémoire de Jean Tinguely et de Niki de Saint-Phalle. C'est au quotidien depuis 1998 que nous y organisons des expositions et des événements qui tous entrent en résonance et en dialogue avec l'œuvre de Tinguely et Niki de Saint-Phalle. Que cela soit par l'exposition d'artistes amis, Spoerri, Burri, Lüginbühl ou de créateurs contemporains dont les thèmes et les techniques s'apparentent à ceux de Jean Tinguely. De ce point de vue là, et nous voulons le considérer de cette manière-là, l'espace est un hommage constant à la mémoire de Jean Tinguely. Régulièrement, nous y montrons des œuvres tirées des donations successives de Niki de Saint-Phalle et notamment je vous l'ai déjà dit, la collection privée de Jean Tinguely, formée d'œuvres qu'il a lui-même acquises, reçues ou échangées. Nous essayons aussi d'organiser des visites, des conférences, des manifestations qui font vivre et surtout qui font vibrer l'espace et la mémoire de Jean Tinguely au rythme de nos expositions. Et pour cela et parce que nous n'avons évidemment pas oublié la date, quand bien même je crois avoir ici une discussion philosophique sur le rôle de l'Etat de célébrer des anniversaires. A l'espace nous n'avons évidemment pas oublié la date puisque cette année 2011 a été marquée d'abord par la fin de l'exposition de Lüginbühl qui fut un des plus grand amis en résonance avec Jean Tinguely. Nous avons le 22 mai dernier ouvert l'exposition animale de Niki de Saint-Phalle en commémorant aussi la mémoire de Jean Tinguely à travers ses amis et sa famille également. Nous présenterons à partir du 16 septembre ce que nous avons appelé «la collection», à savoir un florilège d'œuvres tirées des donations successives de Niki de Saint-Phalle, en particulier nous pourrions y redécouvrir ou découvrir les nouveaux réalistes et les artistes apparentés. Vous savez que la directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport est de par sa fonction également la présidente du conseil de fondation où sont représentés l'Etat et la Ville mais également la famille et les amis de Jean Tinguely. La question du mandat a fait aussi l'objet d'une discussion et les membres de la famille de Jean Tinguely approuvent cette manière que nous avons de faire, c'est-à-dire d'attribuer des montants qui peuvent paraître ridicules,

15 000 francs, mais qui sont utiles pour l'organisation des expositions temporaires. Les membres de la famille approuvent aussi le fait que nous n'excluons pas, un jour, de dépenser le Fonds s'il s'agissait d'acquérir une œuvre que nous ne pourrions pas financer entièrement par la Fondation pour l'art contemporain ou par le Service de la culture. Nous avons l'impression ainsi aussi de respecter la mémoire de Jean Tinguely, mémoire dont les membres de sa famille et également ses amis sont aussi les porteurs. Que se passerait-il si le mandat aboutissait? C'est le dernier point que je souhaiterais aborder. Si le mandat aboutissait, il faudrait enlever le nom de Niki de Saint-Phalle du Fonds pour en revenir à l'arrêté de 1993. Est-ce que vraiment le Grand Conseil souhaite séparer un couple mythique de l'art fribourgeois, suisse, mondial. La particularité de la collection fribourgeoise c'est que nous avons pu réunir les deux artistes qui ont vécu en couple mais qui ont surtout conçu en couple pour un héritage dont nous sommes aujourd'hui les porteurs. Si le mandat aboutissait, vous devriez faire en sorte que nous devions dépenser le montant de la donation, mais pas comme le souhaite le mandat parce que si on respecte strictement la volonté à ce moment-là c'est la direction du Musée qui serait chargée d'acheter des œuvres et non pas une commission internationale en tant que telle. Vous le comprenez il n'y a pas de notre part de volonté de détourner la donation, bien au contraire il s'agit de pouvoir l'utiliser le moment venu à bon escient, en étant conscient de notre responsabilité de nourrir et de mettre en valeur le patrimoine culturel de notre canton en particulier dans le domaine de l'art contemporain et de faire en sorte qu'aujourd'hui, demain et après-demain on parle toujours encore de Jean Tinguely mais également de Niki de Saint-Phalle à Fribourg. J'ai terminé et je vous remercie de rejeter le mandat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 66 voix contre 29. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/

SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP) *Total: 29.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud É. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

– La séance est levée à 9 h 45 en raison de la sortie commune des groupes.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Benoît MORIER-GENOUD, *secrétaire parlementaire*